Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260427-2026_052-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	32

Vote
A l'unanimité Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 27 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

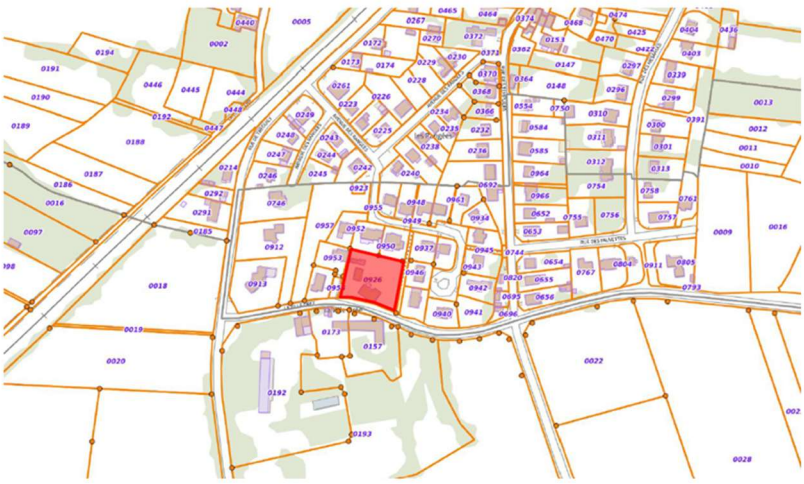
Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, PAUMIER Vanessa, TRÉMOUREUX Audrey, MM : CHEREL Emmanuel, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, GUILLOT Sandrine,

Absents ayant donné procuration : PENIGUEL Anne-Laure, MARTIN Alice, BOULAIS Marvin, CHEVÉ Pierre-Henri, VENET Clément, VOLAND Christian

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDROT Jean-Marc

2026_52 – Dénomination d'une rue dans le lotissement du clos d'orée

Un permis d'aménager un lotissement a été accordé sur la parcelle B 926 située au 7 du chemin de la ville Orée. Ce futur lotissement est découpé en 5 lots. Une voie interne desservira chacun de ces lots. Cette-dernière est une impasse qui débouchera sur le chemin de la ville orée.





Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 04/05/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260427-2026_052-DE

Le permis d'aménager qui a été accordé par la commune prévoyant la possibilité d'une rétrocession de la voirie à la commune, le conseil municipal est amené à la nommer.

DELIBERATION

Vu l'article L 2121-30 du CGCT
Vu le permis d'aménager N° 03517624W001 du 5 février 2025,
Vu l'avis de la commission voirie et réseau du 16 avril 2026,

Sur le rapport de M. PITRÉ, adjoint au Maire,

Le Conseil municipal :
- adopte la dénomination « impasse du puits d'orée » à la voie de desserte interne du lotissement du clos d'orée sur la parcelle B 926.
- charge M. le Maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et à informer les administrés de cette dénomination.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN